

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 711

24 septembre 1999

**SOMMAIRE**

BPB Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	page 34118	International Maccaferri Gabions Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	34110
Bureau de Gestion de Patrimoines Forestiers S.A., Windhof . . . . .	34089, 34091	International Ventures Corporation S.A., Luxembg	34108
Café-Restaurant Cubano, S.à r.l., Berchem . . . . .	34086	Internautic S.A., Luxembourg . . . . .	34112
Carlisle Finance and Participations S.A., Luxembourg . . . . .	34082, 34083	Investissements Immobiliers Européens S.A., Luxembourg . . . . .	34112
EKK Invest (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	34114	I.S.E.A., International Software Engineers Associated S.A., Luxembourg . . . . .	34112
(Les) Electriciens S.A., Windhof . . . . .	34118	Islin S.A., Luxembourg . . . . .	34112
Financière Poincaré S.A., Luxembourg . . . . .	34085	Ivannah Securities S.A.H., Luxembourg . . . . .	34113
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34086	Jabelmalux S.A., Luxembourg . . . . .	34113
Fiscoges, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34089	Jacoby-Wampach, S.à r.l., Larochette . . . . .	34113
Fleurs Karblum, S.à r.l., Rumelange . . . . .	34114	Japan Dynamic Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	34113
Florale Werkstatt Eden, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34091	Julius Baer Multicooperations, Sicav, Luxbg	34113, 34114
Food-Regie, S.à r.l., Mertert . . . . .	34091, 34092	Junanto Holz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34114
Food Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	34091	Kiba S.A., Luxembourg . . . . .	34111
FP Global Emerging, Sicav, Luxembourg . . . . .	34092	Klein-Angelsberg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34115
GEI Company S.A., Luxembourg . . . . .	34092	Knightsbridge S.A., Dudelange . . . . .	34115
Generas S.A., Luxembourg . . . . .	34096	Koliri S.A., Luxembourg . . . . .	34115
Genesis Limited S.A., Luxembourg . . . . .	34096	Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A., Luxembg	34116
Giwotee, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34096	Lansa S.A., Luxembourg . . . . .	34116
GO Mass Media Finance S.A., Luxembourg	34092, 34094	Lesange S.A., Luxembourg . . . . .	34117
GO Mass Media S.A., Luxembourg . . . . .	34094, 34095	Locafer S.A., Luxembourg . . . . .	34119
Good Food Holding S.A., Pétange . . . . .	34098	Lupico International S.A., Luxembourg . . . . .	34119, 34121
Global Refund Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	34097	Lux International Finance S.A., Luxembourg . . . . .	34116
Globaltex Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	34097	Luxiprivilège, Sicav, Luxembourg . . . . .	34119
Gradel S.A., Steinfort . . . . .	34097	Luxus Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	34117
Grand Garage de Dudelange, S.à r.l., Dudelange . . . . .	34098	Ma Chaussure, S.à r.l., Pétange . . . . .	34119
(Le) Grand S.A., Luxembourg . . . . .	34117	Machinery Industries Finance S.A., Luxembourg . . . . .	34121
Granimar A.G., Luxembourg . . . . .	34096	Maneginvest S.A., Luxembourg . . . . .	34122
Hacofin S.A., Luxembourg . . . . .	34099	Maison Peter, S.à r.l., Schifflange . . . . .	34121
Happy Greens Bourglinster S.A., Bourglinster . . . . .	34099	Maslet S.A., Luxembourg . . . . .	34122
Happy Greens, G.m.b.H., Bourglinster . . . . .	34099	Matechoc Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34122
Hiasfin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34099	Medical Supplies International, S.à r.l., Luxembourg	34123
HKL Software S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	34100	Meetshov International Holding S.A., Luxembourg	34118
Horse-Stud S.A.H., Strassen . . . . .	34100, 34101	Mercedes-Benz Luxembourg S.A., Luxbg . . . . .	34124, 34126
HVB, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	34102	Metzler J.-M. Oswald, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34126
Iberint S.A., Luxembourg . . . . .	34102	Meysembourg International S.A., Luxembourg . . . . .	34123
ICM, International City Magazines, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34106, 34107	Modart S.A., Luxembourg . . . . .	34128
I.D.C.G. Holding S.A., International Detachment & Consultancy Group Holding, Münsbach . . . . .	34105	(La) Mondiale Luxembourg, Luxembourg . . . . .	34116
IKH, International Kapital Holding S.A., Pétange . . . . .	34108	Nieburg-Studio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34126
Ilac Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34099, 34100	Octil, S.à r.l. . . . .	34128
Immobilière Pasadena S.A., Luxembourg . . . . .	34104	Protein System, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34127, 34128
Immocemi S.A., Luxembourg . . . . .	34104	Société de Gérance Maritime S.A., Luxembourg . . . . .	34087
International Century Corporation S.A., Luxembg	34104	United Trade Center S.A., Luxembourg . . . . .	34083
International Expert A.G., Hesperingen . . . . .	34108, 34110	Wilson Short Sea S.A., Luxembourg . . . . .	34110, 34111

**CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,  
(anc. BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.359.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of June.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B number 67.359, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, residing at Hesperange, on the 24th of November 1998, published in the Mémorial C, number 96 of the 17th of February 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 31st of March 1999, not yet published in the Mémorial C,

with a corporate capital of thirty-nine thousand five hundred United States dollars (39,500.- USD).

The meeting is presided by Mr Gérard Matheis, MBA, residing at Olm.

The chairman appoints as secretary Mr Christian Bühlmann, employé privé, residing at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr Dennis Bosje, directeur, residing at Steinfort.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

Changement de the name of the company into CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A. and subsequent amendment of article one of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

*Resolution*

The meeting decides to change the name of the company into CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1.** There exists a company (société anonyme) under the title of CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty-five thousand Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BHI FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B numéro 67.359, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 96 du 17 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 1999, non encore publié au Mémorial C,

avec un capital social de trente-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (39.500.- USD).

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à Olm.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Changement de la dénomination de la société en CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Matheis, C. Bühlmann, D. Bosje, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 1999, vol. 506, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 1999.

J. Seckler.

(33345/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**CARLISLE FINANCE AND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 1999.

J. Seckler.

(33346/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**UNITED TRADE CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Didier Krafft, administrateur de société, demeurant à F-97417 La Montagne, Ile de la Réunion,
  - 2) Monsieur Michel Maillot, commerçant, demeurant à F-Ravine des Cabris, 11, Impasse Maillot, Ile de la Réunion, ici représenté par Monsieur Didier Krafft, prénommé,
- en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 21 juin 1999, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNITED TRADE CENTER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente de bois sous toutes ses formes et de tous ses dérivés;
- les études de marchés, l'achat et la vente de produits agro-alimentaires sous toutes ses formes et de ses dérivés et annexes ou connexes et ce dans tous les pays;
- l'exploitation de produits agro-alimentaires sous toutes ses formes et de ses dérivés annexes ou connexes et ce dans tous les pays;
- les prises de participations majoritaires ou non, gestion directe ou indirecte de toutes entreprises d'exploitation forestière, de première et seconde transformation et plus généralement de toutes entreprises exploitant, transformant et employant du bois ou des dérivés de bois sous quelque forme que ce soit;
- toutes les activités de promotion par tous moyens médiatiques connus de nos clients et de prescripteurs aptes à favoriser la promotion de leurs produits;
- toutes les activités au sens le plus large cherchant à développer l'infrastructure hôtelière y compris la restauration et les complexes de loisirs et de détente dans tous les pays;
- l'achat, la vente, la représentation, l'importation et l'exportation de tous matériels aéronautiques avec les études ou expertises s'y rapportant;
- l'achat, la vente, la représentation, l'importation et l'exportation de tous aéronefs avec les études ou expertises s'y rapportant;
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, qui pourraient être utiles ou favorables à la réalisation du but social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président et/ou vice-président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.



**FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 42.491.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1999*

1. La démission de Monsieur L. Ottaviani, directeur de banque, Dahlem, en tant qu'administrateur est acceptée. Monsieur Horst Bartsch, employé privé, demeurant à Illingen (D) est nommé en tant qu'administrateur en son remplacement jusqu'à l'assemblée 2004.

2. La démission de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est nommée en remplacement jusqu'à l'assemblée de 2004.

Certifié sincère et conforme  
Pour FINANZPRESS HOLDING S.A.  
COMPANIES TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33402/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**CAFE-RESTAURANT CUBANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Berchem, 3, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 65.066.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept juin.  
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur José Antonio Hernandez Amaro, cuisinier, demeurant à L-5555 Remich, 4, place du Marché.
2. Madame Beatriz Rodriguez Trejo, serveuse, demeurant à L-5555 Remich, 4, place du Marché.
3. Monsieur Robert Schmit, cafetier, demeurant à L-5555 Remich, 4, place du Marché.

Lesquels comparants sont devenus les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT CUBANO, S.à r.l., avec siège social à Berchem, 3, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.066, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 1998, publié au Mémorial C, page 31.829 en 1998, comme suit:

aux termes d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, Monsieur José Martin Hernandez, garçon, demeurant à L-2628 Bonnevoie, 61, rue des Trévières, a cédé les trente (30) parts sociales qu'il détenait dans la société CAFE-RESTAURANT CUBANO, S.à r.l., précitée, à Madame Beatriz Rodriguez Trejo, préqualifiée, au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales cédées.

Monsieur Robert Schmit, prénommé, en sa qualité de gérant de la société CAFE-RESTAURANT CUBANO, S.à r.l., déclare accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, les comparants, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT CUBANO, S.à r.l., ont déclaré au notaire instrumentaire se réunir en assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'article six, alinéa deux des statuts pour refléter la cession intervenue sous seing privé.
- 2.- Confirmation et acceptation de la démission du gérant Monsieur José Martin Hernandez et décharge lui accordée pour son mandat.
- 3.- Confirmation et acceptation de la nomination de Monsieur Robert Schmit, préqualifié, comme seul et unique gérant.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Les associés déclarent que la répartition des parts de la société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT CUBANO, S. à r.l. est dorénavant la suivante:

1. Monsieur José Antonio Hernandez Amaro, prédit, trente parts sociales	30
2. Madame Beatriz Rodriguez Trejo, prédite, soixante parts sociales	60
3. Monsieur Robert Schmit, prédit, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Suite à cette nouvelle répartition des parts sociales, l'article six, deuxième alinéa, des statuts est à modifier, et aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 6. Deuxième alinéa.**

1. Monsieur José Antonio Hernandez Amaro, prédit, trente parts sociales	30
2. Madame Beatriz Rodriguez Trejo, prédite, soixante parts sociales	60
3. Monsieur Robert Schmit, prédit, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

*Deuxième résolution*

Les associés déclarent accepter et confirmer la démission du gérant Monsieur José Martin Hernandez, préqualifié, et décident de lui accorder pleine et entière décharge pour son mandat.

*Troisième résolution*

Les associés acceptent et confirment la nomination comme seul et unique gérant de la société Monsieur Robert Schmit, serrurier, demeurant à L-5555 Remich, 4, place du Marché.

La société est pleinement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Berchem, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.A. Hernandez Amaro, B. Rodriguez Trejo, R. Schmit, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 117S, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 13 juillet 1999.

P. Bettingen.

(33354/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**SOCIETE DE GERANCE MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- FINACQUIS S.A., société de droit suisse, avec siège social à CH-6340 Baar, Oberdorfstrasse 13, ici représentée par Isabelle Delhers, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

2.- BESTON ENTERPRISES INC., société de droit panaméen, avec siège social à Panama-City (République de Panama), Top Floor, Interseco Building, 10, Elvira Mendez Street,

ici représentée par Isabelle Delhers, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

3.- BYNEX INTERNATIONAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3186 Abott Building, Main Street, Road Town,

ici représentée par Isabelle Delhers, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

4.- TAMBARA HOLDINGS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3186 Abott Building, Main Street, Road Town,

ici représentée par Isabelle Delhers, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SOCIETE DE GERANCE MARITIME S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août concernant les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de novembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par un mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- FINACQUIS S.A., préqualifiée, vingt-cinq actions . . . . .	25
2.- BESTON ENTERPRISES INC., préqualifiée, vingt-cinq actions . . . . .	25
3.- BYNEX INTERNATIONAL LTD, préqualifiée, vingt-cinq actions . . . . .	25
4.- TAMBARA HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, vingt-cinq actions . . . . .	25
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille francs (47.000,- LUF).

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (1.250.537,- LUF).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 30 juin 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2000.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Yvette Hamilius, avocat, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Bridel;
- 3.- Marion Muller, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social s'achevant le 30 juin 2002.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Delhers, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 1999, vol. 843, fol. 21, case 7. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 juillet 1999.

F. Molitor.

(33318/223/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**FISCOGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.071.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

*Pour la société*

P. Lambert

(33403/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.348.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., ayant son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, R.C. Luxembourg, section B numéro 51.348, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 8 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 435 du 6 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Emile Miest, indépendant, demeurant à B-Laiche.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Lambert, employée privée, demeurant à B-Leglise.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Graisse, employée privée, demeurant à F-Montigny-sur-Chiers.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en euro.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- euros, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Souscription et libération intégrale.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 31.000,- euros soit représenté par 1.240 actions d'une valeur nominale de 25,- euros, chacune entièrement libéré.
- 6.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
- 7.- Transfert du siège social de la société à L-8399 Koerich-Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
- 8.- Modification afférente de l'article deux, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- euro, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

*Quatrième résolution*

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par:

- a) Monsieur Paul-Emile Miest, indépendant, demeurant à B-6824 Florenville, Laiche, 35, pour un montant douze virgule trente et un euro (12,31 EUR);
- b) Madame Claudine Depiesse, employée privée, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers, pour un montant de un euro (1,-).

Le montant de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière à L-8399 Koerich-Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

*Huitième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Koerich-Windhof.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 536,91 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Lambert, S. Graisse, E. Miest, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 1999, vol. 506, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juillet 1999.

J. Seckler.

(33352/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juillet 1999.

J. Seckler.

(33353/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.163.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1999.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS

*Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises*

Signature

(33404/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**FOOD REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.041.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, case 3, fol. 73, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

(33407/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**FOOD-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 13 juillet 1999, vol. 132, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 1999.

Signature.

(33405/551/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**FOOD-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 13 juillet 1999, vol. 132, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 1999.

Signature.

(33406/551/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**FP GLOBAL EMERGING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.335.

L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1999 a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Gilles Rouchié, Xavier Lépine et Jacques Elvinger.

Elle a également nommé PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Leurs mandats respectifs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

*Pour FP GLOBAL EMERGING, SICAV*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33408/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GEI COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.632.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1999.

**FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS**

*Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises*

Signature

(33409/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GO MASS MEDIA FINANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. GEMIMA FINANCE S.A., Société Anonyme).**

Registered office: Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 68.848.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, in replacement of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GEMIMA FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in 38-40, rue Sainte-Zithe, Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg, under the number B 68.848, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, on the 5 March 1999, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Frank Baden on the 1st April 1999, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Ivan Cornet, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the Company's name from GEMIMA FINANCE S.A. into GO MASS MEDIA FINANCE S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the Company's name from GEMIMA FINANCE S.A. into GO MASS MEDIA FINANCE S.A.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, article 1 of the articles of incorporation of the Company is modified as follows:

«There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of GO MASS MEDIA FINANCE S.A.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEMIMA FINANCE S.A., ayant son siège social à 38-40, rue Sainte-Zithe, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.848, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 5 mars 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 1<sup>er</sup> avril 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Ivan Cornet, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de GEMIMA FINANCE S.A. en GO MASS MEDIA FINANCE S.A.

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de GEMIMA FINANCE S.A. en GO MASS MEDIA FINANCE S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Il existe une société anonyme, sous la dénomination de GO MASS MEDIA FINANCE S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: I. Cornet, T. Dahm, A. Siebenaler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 117S, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

F. Baden.

(33410/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GO MASS MEDIA FINANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. GEMINA FINANCE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 68.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

F. Baden.

(33411/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GO MASS MEDIA S.A., Société Anonyme,  
(anc. GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme).**

Registered office: Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 68.849.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, in replacement of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in 38-40, rue Sainte-Zithe, Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg, under the number B 68.849, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden on the 1st March 1999, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Frank Baden on the 2 April 1999, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting was opened at 3.15 p.m. with Mr Ivan Cornet, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the Company's name from GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A. into GO MASS MEDIA S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the Company's name from GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A. into GO MASS MEDIA S.A.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, article 1 of the articles of incorporation of the Company is modified as follows:

«There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of GO MASS MEDIA S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 38-40, rue Sainte-Zithe, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.849, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 1<sup>er</sup> mars 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 2 avril 1999, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Ivan Cornet, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A. en GO MASS MEDIA S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A. en GO MASS MEDIA S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Il existe une société anonyme, sous la dénomination de GO MASS MEDIA S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente acte.

Signé: I. Cornet, T. Dahm, A. Siebenaler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 117S, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

F. Baden.

(33412/200/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**GO MASS MEDIA S.A., Société Anonyme,  
(anc. GEMIMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 68.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

F. Baden.

(33413/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.



**GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.359.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

(33418/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 44.360.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33419/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 44.360.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 1999*

- La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Roger Caurla, maître en droit, Mondercange, Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, et Alain Vasseur, consultant, Holzem, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- Le mandat de Monsieur J.P. Defay, commissaire aux comptes, n'est pas, à sa demande, reconduit. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Luxembourg, le 15 juin 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33420/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GRADEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.944.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

Pour GRADEL S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33422/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GRADEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.944.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

Pour GRADEL S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33423/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**GOOD FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 6 juillet 1999 à Luxembourg*

1. Les actionnaires décident à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat les membres du Conseil d'Administration à savoir Monsieur John Neuman, Madame Fernande Ries et Madame Lydie Jungblut, l'Assemblée prend acte de la démission volontaire du Commissaire aux comptes, Madame Josée Feiereisen, et décide que la décharge de leur mandat leur est refusée.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur John Neuman, Madame Fernande Ries et de Madame Lydie Jungblut:

- Matagne Micheline, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg,

- Flas Ronny, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg,

- Brulls Maria, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg,

en tant qu'administrateurs de la société et Monsieur René Flas, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg, en tant que commissaire aux comptes.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 12, route de Luxembourg à L-4760 Pétange.

4. L'Assemblée décide de nommer en tant que commissaire investigateur la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ayant son siège social au 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves Wallers. Son mandat sera de:

- vérifier les comptes de la société depuis la constitution jusqu'à ce jour

- détecter d'éventuelles irrégularités et en faire rapport à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 517, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33421/693/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 26, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 24.620.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33424/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 26, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 24.620.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33425/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 26, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 24.620.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol.25, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33426/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.



**ILAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 63.293.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juillet 1999*

La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est nommée en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour ILAC HOLDING S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33438/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**HKL SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, 4, place Boltgen.

*Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration*

Par la présente, le Conseil d'Administration nomme Madame Virginie Buchheit Présidente du Conseil d'Administration de la société HLK SOFTWARE S.A.

A ce titre, elle peut engager la société HLK SOFTWARE S.A. avec la cosignature exclusive de Monsieur Jean-Jacques Holuka.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 1999.

V. Buchheit J.-J. Holuka N. Holuka

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Kerger.*

(33432/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**HORSE-STUD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 30.856.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HORSE-STUD S.A.H., avec siège social à Strassen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 1989, publié au Mémorial C, N° 324 du 9 novembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juillet 1998, publié au Mémorial C de l'année 1998, page 38168.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Reuter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Meis, comptable, demeurant à Mensdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Steines, comptable, demeurant à Sanem.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de 300.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 1.450.000.000,- ITL à 1.750.000.000,- ITL par l'émission de 3.000 actions nouvelles de 100.000,- ITL chacune.

2) Souscription et libération en espèces de ces actions.

3) Conversion de la devise actuelle du capital en Euros.

4) Augmentation du capital social pour le porter de son montant converti en Euros à EUR 903.800,-.

5) Souscription à cette augmentation de capital.

6) Adaptation de l'article 3 des statuts pour tenir compte de cette modification.

7) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cents millions de liras italiennes (300.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de un milliard quatre cent cinquante millions de liras italiennes (1.450.000.000,- ITL) à un milliard sept cent cinquante millions de liras italiennes (1.750.000.000,- ITL) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trois mille (3.000) actions nouvelles CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, avec siège social à 9490 Vaduz, Aeulestrasse 80 (Principauté de Lichtenstein).

*Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue la société CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, prénommée, représentée par son seul et unique administrateur Monsieur Engelbert Schreiber, demeurant à Vaduz, ici représenté par Monsieur Jean Reuter, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 juin 1999, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, laquelle a déclaré souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles et les libérer en espèces à raison de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) par action, ainsi que la preuve en a été apportée au notaire instrumentaire, de sorte qu'à partir de ce jour, la société a à son entière et libre disposition un montant supplémentaire de trois cents millions de liras italiennes (300.000.000,- ITL).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de liras italiennes en euros au taux de conversion de 1936,27 liras italiennes = 1,- euro et de supprimer la valeur nominale des actions.

En conséquence, le capital social de la société est fixé à neuf cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante-sept euros (903.799,57 euros).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 1<sup>er</sup> (1) de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et aux différences résultant de l'application des règles d'arrondi, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de zéro virgule quarante-trois euros (0,43 euro) pour le porter de son montant actuel de neuf cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante-sept euros (903.799,57 euros) à neuf cent trois mille huit cents euros (903.800,- euros) sans création d'actions nouvelles, par incorporation de réserves.

La preuve de l'existence de réserves suffisantes a été apportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à neuf cent trois mille huit cents euros (903.800,- euros), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à 120.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Reuter, C. Meis, M. Steines, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 117S, fol. 63, case 1. – Reçu 62.502 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

J.-P. Hencks.

(33433/216/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**HORSE-STUD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 30.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(33434/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**HVB, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.358.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bourglinster, le 26 février 1999.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises

Signature

(33435/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**IBERINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.857.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs de la société anonyme IBERINT S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 27.857, constituée suivant acte reçu le 15 avril 1988, publié au Mémorial C, numéro 178 du 30 juin 1988 et dont les statuts ont été modifiés une seule fois suivant acte reçu le 31 août 1989.

L'assemblée est présidée par Madame Rosina Donck-Ceuppens, administrateur de sociétés, demeurant à Aalter, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à Howald.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les titulaires de droit de vote, présents ou représentés, et le nombre de titres qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 7.781 (sept mille sept cent quatre-vingt-une) actions représentatives du capital et les 2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts de fondateur, représentant l'intégralité des titres jouissant d'un droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les intéressés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de BEF 881.000,- (huit cent quatre-vingt-un mille francs belges) pour le porter de son montant actuel de BEF 7.781.000,- (sept millions sept cent quatre-vingt-un mille francs belges) à BEF 8.662.000,- (huit millions six cent soixante-deux mille francs belges), par l'émission de 881 (huit cent quatre-vingt-une) actions nouvelles de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, donnant droit à un dividende préférentiel progressif et cumulativement exigible aux modalités à déterminer lors de l'assemblée.

2. Renonciation par les bénéficiaires de parts de fondateur à leur droit de recevoir des parts de fondateur.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles privilégiées moyennant apport par la société luxembourgeoise SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. de 300 (trois cents) obligations Iberint au porteur d'une valeur de BEF 261.032.049,- (deux cent soixante et un millions trente-deux mille quarante-neuf francs belges) dont BEF 881.000,- (huit cent quatre-vingt-un mille francs belges) affectés à l'augmentation du capital social souscrit et le surplus au poste prime d'émission.

4. Modification de l'article cinq des statuts afin de les adapter aux décisions prises.

5. Suppression de l'article six relatif au capital autorisé, devenu caduc et renumérotation des articles des statuts en conséquence.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de BEF 881.000,- (huit cent quatre-vingt-un mille francs belges) et de le porter de son montant actuel de BEF 7.781.000,- (sept millions sept cent quatre-vingt-un mille francs belges) à BEF 8.662.000,- (huit millions six cent soixante-deux mille francs belges), par l'émission de 881 (huit cent quatre-vingt-une) actions nouvelles, rachetables et privilégiées, d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, donnant droit à un dividende préférentiel progressif et cumulativement exigible suivant les modalités ci-après déterminées:

«Les actions privilégiées rachetables donnent droit à un dividende préférentiel progressif et cumulativement exigible, comme suit:

- pour les bénéfices se rapportant à l'année d'émission des nouvelles actions («X», i.e. 1999) aucun droit préférentiel ne sera attribué aux actions émises;

- X + 1, 1% de la valeur d'apport;
- X + 2, 2% de la valeur d'apport;
- X + 3, 3% de la valeur d'apport;
- X + 4, 4% de la valeur d'apport;
- X + 5, 5% de la valeur d'apport;
- X + 6, 6% de la valeur d'apport;
- à partir des bénéfices se rapportant à l'année X + 7, le droit préférentiel sera annulé;
- les dividendes préférentiels, non encore attribués par manque de bénéfices dans les années X + 1 jusqu'au X + 6 seront toujours cumulativement exigibles avant tout autre dividende quelqu'il soit, jusqu'au paiement complet du dividende préférentiel, i.e. jusqu'au paiement, au propriétaire des actions préférentielles, d'un dividende total s'élevant à 21% de la valeur d'apport.»

#### *Deuxième résolution*

Ayant constaté la renonciation par les bénéficiaires de parts de fondateur à leur droit de recevoir des parts de fondateur, l'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société luxembourgeoise SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prédésignée, ici représentée en vertu d'une des procurations mentionnées ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 881 (huit cent quatre-vingt-une) actions privilégiées rachetables nouvelles et les libérer intégralement par apport de 300 (trois cents) obligations IBERINT au porteur, d'une valeur de BEF 261.032.049,- (deux cent soixante et un millions trente-deux mille quarante-neuf francs belges) dont BEF 881.000,- (huit cent quatre-vingt-un mille francs belges) affectés à l'augmentation du capital social souscrit et le surplus, soit BEF 260.151.049,- (deux cent soixante millions cent cinquante et un mille quarante-neuf francs belges) à un poste prime d'émission de la société bénéficiaire de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

«La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre, à la valeur nominale et à la prime d'émission des nouvelles actions privilégiées à émettre en contre-partie, c'est-à-dire 881 actions de LUF 1.000,- chacune, assorties d'une prime d'émission globale de LUF 260.151.049, totalisant LUF 261.032.049,-».

Luxembourg, le 22 juin 1999.

*Pour MONTBRUN REVISION, S.à r.l.*

M. Lamesch

*Réviseur d'Entreprises*

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à BEF 8.662.000,- (huit millions six cent soixante-deux mille francs belges), représenté par 7.781 (sept mille sept cent quatre-vingt-une) actions ordinaires, ainsi que par 881 (huit cent quatre-vingt-une) actions privilégiées, ces dernières donnant droit à un dividende préférentiel progressif et cumulativement exigible, comme suit:

- pour les bénéfices se rapportant à l'année d'émission des nouvelles actions («X», i.e. 1999) aucun droit préférentiel ne sera attribué aux actions émises;

- X + 1, 1% de la valeur d'apport;
- X + 2, 2% de la valeur d'apport;
- X + 3, 3% de la valeur d'apport;
- X + 4, 4% de la valeur d'apport;
- X + 5, 5% de la valeur d'apport;
- X + 6, 6% de la valeur d'apport;

- à partir des bénéfices se rapportant à l'année X + 7, le droit préférentiel sera annulé;

- les dividendes préférentiels, non encore attribués par manque de bénéfices dans les années X + 1 jusqu'au X + 6 seront toujours cumulativement exigibles avant tout autre dividende quelqu'il soit, jusqu'au paiement complet du dividende préférentiel, i.e. jusqu'au paiement, au propriétaire des actions préférentielles, d'un dividende total s'élevant à 21% de la valeur d'apport.

Toutes les actions, tant ordinaires que privilégiées, sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et des présents statuts, ont une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, et disposent d'un droit de vote aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire et sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'Administration.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article six relatif au capital autorisé, devenu caduc et de renuméroter les articles des statuts en conséquence.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

*Provision:*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Donck-Ceuppens, C. Caspari, C. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 117S, fol. 58, case 6. – Reçu 2.610.320 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

J. Elvinger.

(33436/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**IMMOBILIERE PASADENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.913.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1999, vol. 517, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(33439/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**IMMOCEMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 48.614.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 12 juillet 1999*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés et après avoir analysé la situation de la Société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997, décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

(33440/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**INTERNATIONAL CENTURY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 42.406.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 5 juillet 1999*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période de 3 ans, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2002, qui statuera sur les comptes annuels de 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

(33441/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**I.D.C.G. HOLDING S.A., INTERNATIONAL DETACHMENT & CONSULTANCY  
GROUP HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
H. R. Luxemburg B 60.778.

Im Jahre eintausendneuhundertneunundneunzig, den siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INTERNATIONAL DETACHMENT & CONSULTANCY GROUP HOLDING S.A., abgekürzt I.D.C.G. HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, 43, boulevard du Prince Henri, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 60.778, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Camille Hellinckx mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg am 27. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 696 vom 11. Dezember 1997, und welche Statuten abgeändert wurden auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Camille Hellinckx am 15. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 154 vom 14. März 1998.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Gijsbert Braspenning, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Hong-Kong (China).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer M<sup>e</sup> Emmanuelle Adam, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler M<sup>e</sup> Bernard Felten, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern desammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1724 Luxemburg, 43, boulevard du Prince Henri nach L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall».
- 2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel drei der Satzung.
- 3.- Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine Finanzbeteiligungsgesellschaft (société de participations financières).
- 4.- Abänderung aller Artikel um einer SOPARFI zu entsprechen.
- 5.- Abberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
- 6.- Abberufung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1724 Luxemburg, 43, boulevard du Prince Henri nach L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall», zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolgedessen beschliesst die Versammlung den 1. Absatz von Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 3. 1. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Münsbach.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine Finanzbeteiligungsgesellschaft (société de participations financières), und die Abänderung von Artikel 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist Consulting im internationalen Handel, sowie jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.»

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1.** Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung INTERNATIONAL DETACHMENT & CONSULTANCY GROUP S.A., abgekürzt I.D.C.G. S.A.»

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, nämlich:

- ESPRIT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in L-1724 Luxemburg, 43, boulevard du Prince Henri;
- DONK HOLDING S.A., Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in L-1724 Luxemburg, 43, boulevard du Prince Henri.

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung ernennt an deren Stelle zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Simon Ashley Couldridge, Plaisance, SARK, Channel Islands.
- Caragh Anntoinette Couldridge, Plaisance, SARK, Channel Islands.

*Siebenter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abberufung des Kommissars, nämlich: SUMATRA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in L-1724 Luxemburg, 43, boulevard du Prince Henri.

*Achter Beschluss*

Die Versammlung ernennt an dessen Stelle zum neuen Kommissar:

VGD LUXEMBURG, S.à r.l., mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf dreissigtausend Luxemburger Franken (LUF 30.000,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Braspenning, E. Adam, B. Felten, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 117S, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 8. Juli 1999.

P. Bettingen.

(33445/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**ICM, INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 43.114.

—

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal des résolutions du Gérant unique de INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., daté du 15 juillet 1999 et enregistré le 15 juillet 1999 comme suit:

*Première résolution*

Il est décidé la publication par INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à.r.l. d'un périodique imprimé sous la dénomination de Golf News.

*Seconde resolution*

Afin de protéger les droits sur la dénomination GOLF NEWS, il est décidé d'enregistrer le procès-verbal des présentes résolutions en trois exemplaires, de déposer une copie enregistrée dans le dossier de INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., tenu au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et de requérir la publication d'un extrait des présentes résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour extrait conforme

ICM, INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, S.à r.l.

Signature

*Le gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33442/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**ICM, INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 43.114.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions du Gérant unique de INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., daté du 15 juillet 1999 et enregistré le 15 juillet 1999 comme suit:

*Première résolution*

Il est décidé la publication par INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l. d'un périodique imprimé sous la dénomination de Golf News.

*Seconde résolution*

Afin de protéger les droits sur la dénomination GOLF NEWS, il est décidé d'enregistrer le procès-verbal des présentes résolutions en trois exemplaires, de déposer une copie enregistrée dans le dossier de INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., tenu au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et de requérir la publication d'un extrait des présentes résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour extrait conforme

ICM, INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, S.à r.l.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33443/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**ICM, INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 43.114.

—  
*Résolutions du gérant de INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., du 15 juillet 1999  
au siège social à 10.00 heures*

Monsieur Pol Wirtz, éditeur, demeurant à Luxembourg Kirchberg, agissant en ses qualité et fonction de gérant de INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes en date du 15 juillet 1999:

*Première résolution*

INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., a enregistré en date du 31 mars 1999 auprès de Restena, (6, rue Coudenhove Kalergi à L-1359 Luxembourg), gestionnaire officiel des adresses luxembourgeoises sur Internet, le «second level domain» dénommé golfnews.lu, et ce domaine y a été enregistré en même date sous le «first level domain».lu. Par avenant audit contrat, INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à.r.l. a rebaptisé sa page de Luxembourg Golf sur Internet en Golf News, ceci par analogie à l'édition principale Luxembourg News.

Cette page Internet est accompagnée depuis juillet 1998 de la publication de pages spéciales dans Luxembourg News; celles-ci se développeront en une publication séparée hebdomadaire pendant les mois de saison golfique (mars à octobre) à partir de la saison 2000.

Il est donc décidé la publication par INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à r.l., d'un périodique imprimé sous la dénomination de Golf News.

*Seconde résolution*

Afin de protéger les droits sur la dénomination Golf News, il est décidé d'enregistrer le procès-verbal de la présente résolution en trois exemplaires, de déposer une copie enregistrée dans le dossier de INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, ICM, S.à.r.l., tenu au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et de requérir la publication d'un extrait des présentes résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Pour extrait conforme

ICM, INTERNATIONAL CITY MAGAZINES, S.à r.l.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33444/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**IKH, INTERNATIONAL KAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 6 juillet 1999 à Luxembourg*

1. Les actionnaires décident à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat les membres du Conseil d'Administration à savoir Monsieur John Neuman, Madame Fernande Ries et Madame Lydie Jungblut, l'Assemblée prend acte de la démission volontaire du Commissaire aux comptes, Madame Josée Feiereisen, et décide que la décharge de leur mandat leur est refusée.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur John Neuman, Madame Fernande Ries et de Madame Lydie Jungblut:

- Matagne Micheline, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg,
- Flas Ronny, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg,
- Brulls Maria, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg,

en tant qu'administrateurs de la société et Monsieur René Flas, demeurant à B-4710 Lontzen, 24, rue de Limbourg, en tant que commissaire aux comptes.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 12, route de Luxembourg à L-4760 Pétange.

4. L'Assemblée décide de nommer en tant que commissaire investigateur la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ayant son siège social au 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves Wallers. Son mandat sera de:

- vérifier les comptes de la société depuis la constitution jusqu'à ce jour,
  - détecter d'éventuelles irrégularités et en faire rapport à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
- Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 517, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33448/693/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.657.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 septembre 1998*

La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33450/795/013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**INTERNATIONAL EXPERT A.G., Aktiengesellschaft,  
(anc. INTERNATIONAL EXPERT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 47.088.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INTERNATIONAL EXPERT HOLDING S.A., R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 47.088, mit Sitz in L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 7. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 264 vom 6. Juli 1994, mit einem Gesellschaftskapital von zweiundsechzigtausend Deutsche Mark (62.000,- DEM).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Fernand Hack, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Hesperingen.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Hans-Dieter Braun, Unternehmensberater, wohnhaft in Hesperingen.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Chantal Forret, Privatangestellte, wohnhaft in Kayl.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

#### *Tagesordnung*

1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in INTERNATIONAL EXPERT A.G. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzung.

2.- Abänderung von Artikel 2 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb von Immobilien jeglicher Art.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

3.- Neubesetzung des Verwaltungsrates.

4.- Bestätigung des aktuellen Kommissars.

5.- Abänderung von Artikel 11 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in INTERNATIONAL EXPERT A.G. abzuändern und dementsprechend Absatz 1 von Artikel 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INTERNATIONAL EXPERT A.G.»

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die bestehende Holding-Aktiengesellschaft in eine Finanzbeteiligungsgesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft umzuwandeln und dementsprechend Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb von Immobilien jeglicher Art.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Neubesetzung des Verwaltungsrates und ernennt zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2005:

1.- Herr Fernand Hack, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville;

2.- Herr Hans-Dieter Braun, Unternehmensberater, wohnhaft in L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville;

3.- Die Gesellschaft LUXMANAGEMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville.

Die Generalversammlung beschliesst ausserdem den Verwaltungsrat zu ermächtigen die Herren Fernand Hack und Hans-Dieter Braun zu Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, mit Einzelzeichnungsrecht.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den aktuellen Kommissar der Gesellschaft LUXMANAGEMENT LTD mit Sitz in London, 119/121 Falcon Road (England), in seinem Amt zu bestätigen und sein Mandat bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2005 zu erneuern.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 11 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

*Verwaltungsratssitzung*

Der beschlussfähige Verwaltungsrat, auf Grund der ihm durch die Generalversammlung erteilten Vollmachten, ernennt die Herren Fernand Hack und Hans-Dieter Braun zu Delegierten des Verwaltungsrates mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreissigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Hesperingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Hack, H.-D. Braun, C. Forret, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 1999, vol. 506, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Juli 1999.

J. Seckler.

(33446/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**INTERNATIONAL EXPERT A.G., Société Anonyme,  
(anc. INTERNATIONAL EXPERT HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 47.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juillet 1999.

J. Seckler.

(33447/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**INTERNATIONAL MACCAFERRI GABIONS HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.271.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 avril 1999*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Guglielmo Maccaferri, industriel, Bologna, Italie, Président
- Monsieur Alessandro Maccaferri, entrepreneur, Bologna, Italie
- Monsieur Angelo Maccaferri, industriel, Bologna, Italie

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Dr. Fioravante Montanari, demeurant à Bologne, (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1999.

Signature.

(33449/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**WILSON SHORT SEA S.A.,  
(anc. JEBSENS S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 34.483.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33460/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**WILSON SHORT SEA S.A.,**  
**(anc. JEBSENS S.A.), Société Anonyme.**  
 Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
 R. C. Luxembourg B 34.483.

*Extract from the Minutes of the Annual General Meeting held on 30th June 1998 at the registered office*

By special vote, discharge was given to the auditor, KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with respect of their duties during the year to 31st December 1998.

The meeting decided to reappoint the present directors for a new statutory terms expiring at the date of the next annual general meeting to be held in 2000.

The present directors are:

- Mr Ole Hendrik Nesheim, shipowner, residing in Karsund (N);
- Mr Alf Olsen, General Manager, residing in Vinterbro (N);
- Mr Geir Olav Fuglem, Financial Manager, residing in Oslo (N).

The meeting decided to appoint ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg new auditor of the Company (ARTHUR ANDERSEN being the auditor for the ultimate holding company ACTINOR SHIPPING ASA) for statutory term expiring at the date of the next annual general meeting to be held in 2000.

**French translation - Traduction en français:**

L'Assemblée accorde décharge pleine et entière à KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée décide de réélire les Administrateurs pour une nouvelle période statutaire échéance à la prochaine réunion de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2000.

Les Administrateurs sont:

- M. Ole Hendrik Nesheim, propriétaire de navires, demeurant à Karmsund (N);
- M. Alf Olsen, General Manager, demeurant à Vinterbro (N);
- M. Geir Olav Fuglem, Financial Manager, demeurant à Oslo (N).

L'Assemblée décide de nommer ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg nouveau commissaire aux comptes de la société (ARTHUR ANDERSEN étant l'auditeur de l'actionnaire principal ACTINOR SHIPPING ASA) pour une période statutaire échéance à la prochaine réunion de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2000.

Certified true extract	
Extrait certifié conforme	
Signature	Signature
Director	Director
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33461/520/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**KIBA S.A., Société Anonyme.**  
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 62.037.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société  
 qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 1997 à Luxembourg*

L'Assemblée acte et accepte la démission de Messieurs John Seil, Henri Grisius, Thierry Fleming de leurs fonctions d'administrateurs de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Messieurs John Seil, Henri Grisius, Thierry Fleming, administrateurs démissionnaires, pour l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée décide de nommer Messieurs Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg, Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach et Alain Tircher, licencié de gestion, demeurant à Louftémont (B), nouveaux administrateurs de la société.

L'Assemblée acte et accepte la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Georges Kios. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Kios pour l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée décide de nommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., nouveau commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme	
Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33467/520/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**INTERNAUTIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.508.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 1998*

- La démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

INTERNAUTIC S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur
(Catégorie B)	(Catégorie A)

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33451/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 22.437.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 517, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(33452/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 57.368.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 30 juillet 1998*

Il résulte du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration de la société I.E.S.A, INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., tenue à Luxembourg, le 30 juillet 1998, que:

- décision a été prise de nommer Monsieur Jean-Pierre Gaspart, demeurant à Strassen, au poste d'administrateur-délégué, avec effet à dater de la présente Assemblée, et avec pouvoir de signature individuelle,
- décision a été prise de nommer Monsieur Pierre Schilling, demeurant à Howald, au poste de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33453/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**ISLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.443.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire, tenue le 23 novembre 1998*

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Hubert Hansen, François Mesenburg et Jean-Robert Bartolini ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FINCONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33454/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---



**JULIUS BAER MULTICOOPERATIONS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 44.963.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1999*

En date du 11 mai 1999, L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de ratifier la décision du Conseil d'Administration, en date du 7 avril 1999, de payer les dividendes suivants:
  - un dividende de CHF 2.00 par part dans JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV-Gerfonds International Assets;
  - un dividende de CHF 5.25 par part dans JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV-Mi-Fonds 30;
  - un dividende de CHF 6.25 par part dans JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV-Mi-Fonds 50;
  - un dividende de CHF 3.25 par part dans JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV-Baloise-Activ;
  - un dividende de CHF 3.50 par part dans JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV-Baloise-Progress;
  - un dividende de CHF 5.00 par part dans JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV-Mi-Fonds Interbond;
  - un dividende de CHF 4.00 par part dans JULIUS BAER MULTICOOPERATION SICAV-Mi-fonds Interstock.
- de réélire MM. Rudolf E. Bär, Peter Spinnler, Mathias Brüscheiler et Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.
- d'élire M. Freddy Brausch en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 517, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33463/005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**JUNANTO HOLZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.667.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1999.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS  
*Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises*  
Signature

(33464/601/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**FLEURS KARBLUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rumelange.  
R. C. Luxembourg B 56.139.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 313, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Signature.

(33465/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**EKK INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 36.605.

Das koordinierte Verwaltungsreglement des KD FONDS wurde am 19. Juli 1999 beim Handelsregister in und von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Juli 1999.

EKK INVEST (LUXEMBOURG) S.A.  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 70, case 11.

(33466/656/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**KLEIN-ANGELSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.875.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 février 1999.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS

Signature

(33468/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**KNIGHTSBRIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 27.337.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 517, fol. 85, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 1999*

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.
2. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 au montant de LUF 589.338,- au résultat reporté, lequel s'élève dorénavant à LUF 3.584.445,-.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997 au montant de LUF 471.155,- au résultat reporté, lequel s'élève dorénavant à LUF 4.055.600,-.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour la société  
Signature

(33469/501/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**KOLIRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 65.237.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33470/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**KOLIRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 65.237.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juillet 1999*

- La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de 2003.

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour KOLIRI S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33471/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---





**LES ELECTRICIENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 18, route d'Arlon.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 10 juillet 1999 à Windhof, que:

1) L'assemblée accorde décharge entière aux anciens administrateurs.

2) Le conseil d'administration est reconfirmé comme suit:

- Monsieur Jean-Luc Wanlin, électricien, demeurant à B-6880 Bertrix, 11, rue de l'Aclos;
- Monsieur José Javaux, entrepreneur, demeurant à B-6890 Ochamps, 15, rue du Grand-Vivier;
- Madame Patricia Renaux, sans état, demeurant à B-6890 Ochamps, 15, rue du Grand-Vivier;

Est nommé unique administrateur-délégué Monsieur Jean-Luc Wanlin, précité, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour inscription  
-réquisition-modification  
Signature

Enregistré à Capellen, le 12 juillet 1999, vol. 134, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33477/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**BPB LUXEMBOURG S.A.,****(anc. LESSIX S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg B 62.518.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, vol. 525, fol. 72, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 1999*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 1999:

1. Monsieur Plevna Ellis, administrateur de sociétés, demeurant à Mount Anville Road, The Garth, Goatstown, Dublin 14 (Irlande);

2. Monsieur Peter Edward Sydney-Smith, administrateur de sociétés, demeurant à Laundryhouse, Laundry Lane, Heckfield, Hook, Hampshire RG27 0LF (Royaume-Uni);

3. Monsieur Lars Birve, administrateur de sociétés, demeurant au 22 Sibbarpsvagen 216 11 Malmö (Suède).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 1999:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Signature.

(33478/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.940.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 juin 1999*

- La démission de Monsieur L. Ottaviani, directeur de banque, Dahlem en tant qu'administrateur est acceptée. Monsieur Horst Bartsch, employé privé, demeurant à Illingen (D) est nommé en tant qu'administrateur en son remplacement jusqu'à l'assemblée 2004.

- La démission de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre en tant que commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en son remplacement jusqu'à l'assemblée de 2004.

Luxembourg, le 8 juin 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour MEETSHOW INTERNATIONAL HOLDING S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33495/69619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**LOCAFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 9.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 525, fol. 59, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1999*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 1999.

Signature.

(33479/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**LUXIPRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le texte des statuts coordonnés a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33483/024/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MA CHAUSSURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 11, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 13 juillet 1999, vol. 132, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 1999.

Signature.

(33485/551/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**LUPICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. HOLLEBECQ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.707.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUPICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée initialement sous la dénomination HOLLEBECQ INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1985, publié au Mémorial C, N° 47 du 22 février 1986, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 1992, publié au Mémorial C, N° 286 du 30 juin 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur José Ney, employé privé, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'année sociale qui dorénavant courra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année, l'exercice social en cours se terminant le 31 décembre 1999.

2) Instauration d'un capital autorisé de cinq cent cinquante millions de francs luxembourgeois (550.000.000,- LUF) et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3) Modification conséquente de l'article 5 des statuts par le remplacement des alinéas 4 à 9 anciens par sept alinéas nouveaux conçus comme suit:

Le capital autorisé est fixé à cinq cent cinquante millions de francs luxembourgeois (550.000.000,- LUF) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 juin 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

#### 4) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne variant par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société qui dorénavant courra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année, l'année sociale en cours se terminant le 31 décembre 1999.

En conséquence elle décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de cinq cent cinquante millions de francs luxembourgeois (550.000.000,- LUF).

Elle décide encore d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, et dans les limites de ce capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

#### *Troisième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts par le remplacement des alinéas 4 à 9 anciens par sept alinéas nouveaux conçus comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à cinq cent cinquante millions de francs luxembourgeois (550.000.000,- LUF) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 juin 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou

convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-P. Van Waelem, J. Ney, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 117S, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

J.-P. Hencks.

(33480/216/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**LUPICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. HOLLEBECQ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(33481/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MACHINERY INDUSTRIES FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.122.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998*

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

MACHINERY INDUSTRIES

FINANCE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33486/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MAISON PETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 3, rue D. Netgen.

R. C. Luxembourg B 13.623.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour MAISON PETER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33487/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MAISON PETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 3, rue D. Netgen.

R. C. Luxembourg B 13.623.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1999.

Pour MAISON PETER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33488/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MANEGINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.112.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998*

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme  
MANEGINVEST S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33489/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MASLET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.613.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998*

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme  
MASLET S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33491/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MATECHOC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.440.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATECHOC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.440, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 295 du 4 juillet 1992.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 1999.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quarante-cinq sous la présidence de Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation, Monsieur Pierre Schill.

- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,

- Clôture de la liquidation,

- Indication de l'endroit où les livres et documents devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11.06.1999, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen, de sa gestion de liquidateur de la Société.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme MATECHOC HOLDING S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Arpea, N. Weyrich, C. Adam, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 117S, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

F. Baden.

(33492/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**MEDICAL SUPPLIES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 43.398.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 525, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

Pour MEDICAL SUPPLIES  
INTERNATIONAL, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33494/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**MEYSEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.559.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEYSEMBOURG INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.559, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 142 du 26 juin 1979. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 2 juin 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 du 22 septembre 1982.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-José Protin, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations publiés comme suit:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 327 du 7 mai 1999

numéro 383 du 27 mai 1999

- au Letzeburger Journal  
du 7 mai 1999  
du 27 mai 1999  
- au Luxemburger Wort  
du 7 mai 1999  
du 27 mai 1999

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Angelo De Bernardi.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 6 mai 1999 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas atteintes.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, J.-J. Protin, P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 117S, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

F. Baden.

(33499/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

**MERCEDES-BENZ LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

H. R. Luxemburg B 57.028.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg).

Sind die Aktionäre der luxemburgischen Aktiengesellschaft MERCEDES-BENZ LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 57.028, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft MERCEDES-BENZ LUXEMBOURG S.A. wurde ursprünglich als Aktiengesellschaft MERIS & CIE gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 71 vom 14. Februar 1997,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 19. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 520 vom 24. September 1997.

Die Versammlung wird um 16.45 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean Meris, Ingenieur, wohnhaft zu Kockelscheuer.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Justin Mangan, Direktor, wohnhaft zu Garnich.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Gerhard Roth, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft zu Luxemburg.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet:

1) Umwandlung des Gesellschaftskapitals von zweihundert Millionen Luxemburger Franken (LUF 200.000.000,-) in vier Millionen neunhundertsevenundfünfzigtausendachthundertsiebzig Euro und fünfzig Cent (EUR 4.957.870,50).

2) Erhöhung des Nennwertes der Aktien von je zehntausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-) pro Aktie auf dreihundert Euro (EUR 300,-) pro Aktie.

3) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million zweiundvierzigtausendeinhundertneunundzwanzig Euro und fünfzig Cent (EUR 1.042.129,50), um es von vier Millionen neunhundertsevenundfünfzigtausendachthundertsiebzig Euro und fünfzig Cent (EUR 4.957.870,50) auf sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000,-) festzusetzen.

4) Einzahlung dieser Kapitalerhöhung durch Einbringung in das Gesellschaftskapital eines Betrages in notwendiger Höhe aus dem Ergebnisvortrag, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

5) Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Das gezeichnete und voll eingezahlte Kapital beträgt sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000,-) und ist in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundert Euro (EUR 300,-) pro Aktie eingeteilt.

II. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und dem Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung des Gesellschaftskapitals von zweihundert Millionen Luxemburger Franken (LUF 200.000.000,-) in vier Millionen neunhundertsevenundfünfzigtausendachthundertsiebzig Euro und fünfzig Cent (EUR 4.957.870,50).

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Nennwertes der Aktien von je zehntausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-) pro Aktie auf dreihundert Euro (EUR 300,-) pro Aktie.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million zweiundvierzigtausendeinhundertneunundzwanzig Euro und fünfzig Cent (EUR 1.042.129,50), um es von vier Millionen neunhundertsevenundfünfzigtausendachthundertsiebzig Euro und fünfzig Cent (EUR 4.957.870,50) auf sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000,-) festzusetzen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Einzahlung dieser Kapitalerhöhung durch Einbringung in das Gesellschaftskapital eines Betrages in notwendiger Höhe aus dem Ergebnisvortrag, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

Dem Notar wurde der Nachweis über das Bestehen des Ergebnisvortrages erbracht durch ein Schreiben von KPMG AUDIT mit Sitz in Luxemburg vom 29. Juni 1999 nebst Anlagen.

Die Generalversammlung bestätigt des weiteren, dass der Ergebnisvortrag in der notwendigen Höhe am heutigen Tage besteht.

Das Schreiben vom 29. Juni 1999 bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Komparanten gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr einregistriert zu werden.

#### *Fünfter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf, Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete und voll eingezahlte Kapital beträgt sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000,-) und ist in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundert Euro (EUR 300,-) pro Aktie eingeteilt.»

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben um 17.00 Uhr.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsbüros gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Meris, J. Mangen, G. Roth, J. Gloden.

*Erklärung*

Zwecks Einregistrierung der Urkunde schätzt der amtierende Notar die Kapitalerhöhung auf 42.039.400,- Luxemburger Franken (zweiundvierzig Millionen neununddreissigtausendvierhundert).

Gezeichnet: J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 1999, vol. 506, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 15. Juli 1999.

J. Gloden.

(33496/213/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MERCEDES-BENZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R. C. Luxembourg B 57.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(33497/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**METZLEREI J.-M. OSWALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.237.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1999.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS

Signature

(33498/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**NIEBURG-STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 56.077.

Le bilan au 19 août - 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1999, vol. 519, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(33503/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**NIEBURG-STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 56.077.

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1999, vol. 519, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(33504/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**NIEBURG-STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 56.077.

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

Signature.

(33505/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**PROTEIN SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.331.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme PROTEIN SYSTEM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 63.331, constituée suivant acte reçu le 20 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 26 mai 1998 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de LUF 500.000,- à LUF 2.100.000,- par l'émission de 1.600 parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

2.- Modification subséquente des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 1.600.000,- (un million six cent mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 2.100.000,- (deux millions cent mille francs luxembourgeois), par l'émission de 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles:

1) La société MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, à raison de 1.100 (mille cent) parts sociales;

2) Monsieur Bernard Pinon, gérant, demeurant à F-75008 Paris (France), 120, Avenue des Champs-Élysées, à raison de 500 (cinq cents) parts sociales.

*Intervention - Souscription - Libération*

Interviennent ensuite aux présentes les souscripteurs prénommés, ici représenté par Monsieur Claude Schmitz, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire les 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement comme suit:

a) La société MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A. par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société PROTEIN SYSTEM, S.à r.l. à son profit, et en annulation de cette même créance à concurrence de LUF 1.100.000,- (un million cent mille francs luxembourgeois).

L'apporteur déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital, ce qui est vérifié et attesté par le gérant Monsieur Bernard Pinon.

b) Monsieur Bernard Pinon, par apport en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société PROTEIN SYSTEM, S.à r.l., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de LUF 2.100.000,- (deux millions cent mille francs luxembourgeois), représenté par 2.100 (deux mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A., mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	1.599
2.- par Monsieur Bernard Pinon, cinq cent et une parts sociales . . . . .	501
Total: deux mille cent parts sociales . . . . .	2.100

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Ries, M. Lamesch, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 117S, fol. 23, case 6. – Reçu 16.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

J. Elvinger.

(33527/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**PROTEIN SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.331.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(33528/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**MODART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.452.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 juin 1997*

- Les mandats d'Administrateur de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess et de Messieurs Carlo L.E. Pagani, administrateur de sociétés, CH-Suvigliana, Noris Conti, administrateur de sociétés, CH-Lugano, Fabio Lucchinetti, administrateur de sociétés, CH-Lugano et Alain Renard, employé privé, L-Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour MODART S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

SGG

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(33500/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---

**OCTIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Il résulte d'une notification à la société du 16 juillet 1999 que le siège social d'OCTIL, S.à r.l., 113, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen-Mersch, a été dénoncé avec effet au 16 juillet 1999.

Fait à Rollingen, en date du 16 juillet 1999.

Y. Scharle.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 1999, vol. 124, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Signature.

(33508/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 1999.

---